



# Raymond Chabot inc.

**Société affiliée de  
Raymond Chabot Grant Thornton  
S.E.N.C.R.L.**  
140, Grande Allée Est  
Bureau 200  
Québec (QC) G1R 5P7  
Tél.: (418)647-3078  
Télec.: (450)676-2202  
[www.raymondchabot.com](http://www.raymondchabot.com)

CANADA  
DISTRICT DU QUÉBEC  
N<sup>o</sup> DIVISION : 02-QUÉBEC  
N<sup>o</sup> COUR : 200-11-029596-247  
N<sup>o</sup> DOSSIER : 43-3126396  
N<sup>o</sup> BUREAU : 1424063

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**9357-8458 QUÉBEC INC., PERSONNE  
MORALE LÉGALEMENT CONSTITUÉE  
FAISANT AFFAIRES SOUS LA RAISON  
SOCIALE "TOUT CRU" AU 107-108- 2095, RUE  
FRANK-CARREL À QUÉBEC (QUÉBEC) G1N  
2G2**

## AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS

(article 51 de la Loi)

Avis est donné que 9357-8458 Québec inc. Tout Cru de Québec (Québec) a déposé une proposition entre nos mains le 10 octobre 2024 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, une preuve de réclamation, une formule de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la débitrice sera tenue par vidéoconférence Teams, le 30 octobre 2024 à 13 h 30. Si vous désirez joindre ladite vidéoconférence, vous devez faire la demande du lien Teams par courriel au [reclamation-claims@rcgt.com](mailto:reclamation-claims@rcgt.com) en transmettant votre preuve de réclamation.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formules de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposées entre nos mains.

Fait à Québec, ce 16 octobre 2024.

RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité

Nicolas Lessard, CPA, PAIR, SAI,  
Responsable désigné



# Raymond Chabot Inc.

An affiliate of  
**Raymond Chabot Grant Thornton**  
LLP  
Suite 200  
140, Grande Allée Est  
Québec (QC) G1R 5P7  
Phone: (418)647-3078  
Fax: (450)676-2202  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT OF QUEBEC  
DIVISION NO.: 02-QUÉBEC  
COURT NO. : 200-11-029596-247  
FILE NO. : 43-3126396  
OFFICE NO. : 1424063

SUPERIOR COURT  
" In Bankruptcy and Insolvency "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: **9357-8458 QUÉBEC INC. TOUT CRU**

---

## NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS (section 51)

---

Take notice that 9357-8458 Québec inc. Tout Cru in the City of Québec (Québec) has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* on October 10, 2024.

Copy of the debtor's proposal, a condensed statement of its assets and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim, a letter of votation and a copy of the trustee's preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the debtor will be held by videoconference Teams, on October 30, 2024 at 1:30 PM. If you wish to attend, please ask to obtain the videoconference link at [reclamation-claims@rcgt.com](mailto:reclamation-claims@rcgt.com) by transmitting your proof of claim.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

DATED AT Québec, October 16, 2024.

RAYMOND CHABOT INC.  
Licensed Insolvency Trustee

Nicolas Lessard, CPA, PAIR, SAI,  
Trustee in charge

CANADA  
DISTRICT DU QUÉBEC  
N<sup>o</sup> DIVISION : 02-QUÉBEC  
N<sup>o</sup> COUR : 200-11-029596-247  
N<sup>o</sup> DOSSIER : 43-3126396  
N<sup>o</sup> BUREAU : 1424063

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **9357-8458 QUÉBEC INC. TOUT CRU**  
Domicilié au 107/108, 2095, rue Frank-Carrel  
Québec, (QUÉBEC), G1N 2G2

La Proposante

-et-

**RAYMOND CHABOT INC.**  
Nicolas Lessard, CPA, PAIR, SAI,  
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

---

### **PROPOSITION**

(article 50 de la Loi)

Nous, 9357-8458 Québec inc. Tout Cru, la Proposante nommée ci-dessus, soumettons à nos créanciers, la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

#### **1. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS**

Vu les garanties qui leur sont consenties, nous nous engageons à assumer intégralement les sommes dues aux créanciers garantis, en totalité ou selon toute entente à intervenir avec ces créanciers, dans la mesure où ces garanties seraient valides et opposables à un syndic autorisé en insolvabilité.

Dans le cas contraire, ces créanciers garantis seront considérés comme créanciers non garantis sans droit à un rang prioritaire.

#### **2. MONTANT OFFERT POUR DISTRIBUTION**

Nous offrons de remettre au syndic à la Proposition une somme totale de 27 000 \$ (le « Montant offert pour distribution »).

Le Montant offert de 27 000 \$ sera payable en soixante (60) versements mensuels consécutifs de 450 \$. Le premier versement devant être effectué le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition. Le solde pourra être acquitté plus rapidement si les sommes sont disponibles.

#### **3. RÈGLEMENT DES HONORAIRES**

Les honoraires du syndic incluant ceux encourus pour la préparation de ladite Proposition ou toute proposition amendée, s'il en est, seront payés **en sus** du Montant offert pour distribution aux créanciers.

La réception des paiements de la part du Proposant équivaldra à l'acceptation des honoraires et à l'autorisation de les percevoir sans autre autorisation.

Les débours, frais accessoires de comptabilité, légaux et autres, découlant de la présente procédure, seront payés **à même** le Montant offert pour distribution aux créanciers.

Le syndic n'émettra pas de certificat d'exécution intégrale de la proposition avant l'acquittement complet des honoraires.

#### 4. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

Les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la date du dépôt de l'avis d'intention, s'il y a lieu, ou au dépôt de la proposition pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe, seront payées en totalité **en sus** du Montant offert pour distribution prévu au paragraphe 2, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivants l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, mais avant le règlement des créanciers prévu aux paragraphes 5, 6 et 7.

#### 5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

Les réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en fonction auprès de la Proposante, seront acquittées par la Proposante dans le cours normal des opérations.

En revanche, les réclamations des employés qui ne sont plus en poste, à la date de la proposition, seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136 (1) (d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Ces réclamations seront acquittées, en priorité, à même les sommes offertes pour distribution aux créanciers.

Conformément à l'article 60 (1.4) LFI, AUX FINS DE VOTE sur toutes questions relatives à la proposition faite par un employeur, personne n'a de réclamation à faire valoir pour les montants dus en conformité de l'article 136 (1) d) LFI.

#### 6. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE

Les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1)(a) à 136 (1)(e) et 136(1)(g) à 136(1)(j) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues respectivement aux paragraphes 3 et 5, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis dans les six (6) mois suivants l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

Considérant que la valeur de réalisation estimative des biens sous-bail nette des paiements des réclamations de la couronne est nulle, les locataires n'ont aucune réclamation prouvable quant aux arriérés de loyer en vertu de l'article 136(1)(f) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Ces derniers sont considérés comme des créanciers non garantis sans droit à un rang prioritaire.

#### 7. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

Que tout excédent de réclamation de créanciers non garantis soit quittancé par le partage au prorata de l'excédent des sommes versées selon le paragraphe 2, déduction faite des sommes distribuées en vertu des paragraphes 3 (débours uniquement), 4, 5, 6.

#### 8. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard des biens fournis, des services rendus et autres considérations, fournis après la date du dépôt de la Proposition, seront acquittés par la Proposante dans le cours normal des affaires.

## 9. PERSONNES LIÉES

La Proposante fera en sorte que les personnes qui lui sont liées, aux termes de l'article 4 de la Loi, renoncent à faire valoir quelque réclamation que ce soit, payable selon les termes du paragraphe 7 de la Proposition, s'il y a approbation de la Proposition.

## 10. NOMINATION D'INSPECTEURS

La Proposante accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition. Ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi que les pouvoirs de reporter le paiement des sommes prévues au paragraphe 2, pour un délai maximal de six (6) mois.

Les inspecteurs exerceront leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le certificat d'exécution intégrale de la Proposition, conformément à l'article 65.3 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

## 11. OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES ET TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Le syndic ne sera pas investi des pouvoirs prévus aux articles 95 à 101 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

## 12. DISTRIBUTION

Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition, et le Montant offert pour distribution payable en vertu du paragraphe 2 sera versé intégralement entre ses mains pour être distribué aux créanciers, conformément aux termes des paragraphes 3 (débours uniquement), 4, 5, 6 et 7 de la présente Proposition.

## 13. DÉROGATION

Toute dérogation de la part de la Proposante, à une ou plusieurs clauses ci-devant mentionnées, sera considérée comme un défaut en vertu de la présente Proposition.

Daté de Québec, le 10 octobre 2024.

Signé par :

Valérie Desroches

E83B80C23C09442...

9357-8458 Québec inc. Tout Cru

DocuSigned by:

Nicolas Lessard

4B30314570024AA...

Nicolas Lessard, CPA, PAIR, SAI  
Témoin

District de: Québec  
 No. division: 2  
 No. cour: 200-11-029596-247  
 No. dossier: 43-3126396

FORMULAIRE 78

**Bilan (Proposition commerciale)**

(paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de 9357-8458 Québec inc. Tout Cru  
 personne morale légalement constituée faisant affaires sous la raison sociale "Tout Cru" au 107-108- 2095, rue  
 Frank-Carrel à Québec (Québec) G1N 2G2

Originale

Modifié

Au Débiteur:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 10<sup>ième</sup> jour d'octobre 2024. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$387,680.39
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$34,074.58
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
<b>Total du passif</b>		<b>\$421,754.97</b>
<b>Surplus</b>		<b>\$0.00</b>

ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Inventaire	\$2,680.00
2.	Aménagements	\$1.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
	Bonnes	\$0.00
	Douteuses	\$0.00
	Mauvaises	\$0.00
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$0.00
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$0.00
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$12,363.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
10.	Ameublement	\$445.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières, (actions, obligations, débetures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$131.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$1.00
<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>		
	montant du capital souscrit	
	montant du capital payé	
	Solde souscrit et impayé	
	Estimation du solde qui peut être réalisé	
<b>Total de l'actif</b>		<b>\$15,621.00</b>
<b>Déficit</b>		<b>\$406,133.97</b>

Je, Valérie Desroches, de 9357-8458 Québec inc. comme Tout Cru de Québec dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 10<sup>ième</sup> jour de septembre 2024 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉE (ou DÉCLARÉE  
 SOLENNELLEMENT)  
 devant moi à Québec  
 dans la province de Québec,  
 ce 10<sup>ième</sup> jour d'octobre 2024

Nicolas Lessard  
 4336314570824AA  
 Nicolas Lessard 211381  
 Commissaire à  
 l'assermentation  
 pour la province  
 de Québec

Signé par :  
Valérie Desroches  
 E83BA0C23C09442...  
 Signature du Débiteur

Liste des créanciers

Raymond Chabot Inc.

Date du Rapport: 16/10/2024

9357-8458 Québec inc., Tout Cru # BSF 43-3126396 # du Fichier 1424063

Crée par: Agnès Muller-Brie

T	Créancier et Adresse	# ref	Rapport 170	Changement importants	Paiements modifiés	Assemblée demandée	Montant déclaré	Montant soumis	Montant admis	SD
G	Agence du Revenu du Canada (QC) Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité du Québec 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, G9P 5H9, Canada	DAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$14,087.25	\$0.00	\$0.00	N
G	CWB National Leasing Inc. 1525 Buffalo Place, Winnipeg, Manitoba, R3T 1L9, Canada	client : 5089000/contrat : 3137927	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$6,109.37	\$0.00	\$0.00	N
G	Meridian Onecap Credit Corp. PO Box 30597 RPO Madison, Burnaby, Colombie-Britannique, V5C 6J5, Canada	680599WL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Ministère du Revenu du Québec (QC) Attn: Jean-Philippe Moreau 1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada	DAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$13,876.96	\$0.00	\$0.00	N
<b>Garanti</b>			<b>Sous compte des créanciers</b>		<b>4</b>	<b>Sous-total</b>	<b>\$34,074.58</b>	<b>\$0.00</b>	<b>\$0.00</b>	

N	9390-3318 Québec inc. - Immopec 650 Graham-Bell St, Québec, Québec, G1N 4H5, Canada	Locateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$3,779.94	\$0.00	\$0.00	N
N	9433-3242 Québec inc. Attn: Jasmine Larouche 985 Rue Royale, Trois Rivières, Québec, G9A 4H7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$20,130.84	\$0.00	\$0.00	N
N	Agence du Revenu du Canada (QC) Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité du Québec 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, G9P 5H9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Aliments Express Québec Attn: Christine Lachance 1309 Arthur-Dupéré St, Québec, Québec, G1C 0M1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,481.96	\$0.00	\$0.00	N
N	Banque de Développement du Canada 5, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 5E7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$90,582.24	\$0.00	\$0.00	N
N	Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière 140, Principale, Saint-Apollinaire, Québec, G0S 2E0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$61,860.83	\$0.00	\$0.00	N
N	CNESST - Centre de recouvrement Est 530, boul. de L'Atrium, Local 450, C.P. 1200, Succ. Terminus, Québec, Québec, G1K 7E2, Canada	11726657430	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$6,987.93	\$4,570.68	\$4,570.68	A
N	Comoc 2350, boulevard Henri-Bourassa, Québec, Québec, G2N 1P9, Canada	Inconnu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$19,882.85	\$0.00	\$0.00	N
N	Ferme les Voltigeurs 2350 Boul Foucault, Drummondville, Québec, J2E 0E8, Canada	Inconnu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$825.22	\$0.00	\$0.00	N
N	Fred Paré Électrique inc. Attn: Alain Paré 425 Av Royale, St-Joachim-de-Montmorency, Québec, G0A 3X0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$7,713.62	\$0.00	\$0.00	N
N	Grizzly Diète 200 Rang Du Cavreau, Lanoraie, Québec, J0K 1E0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$14,389.16	\$0.00	\$0.00	N
N	Hydro-Québec Attn: Serv. recouvrement - Insolvabilité CP 99508 Succ D, Montréal, Québec, H3C 0B3, Canada	299 111 512 263 & 299 112 059 108	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,578.39	\$231.59	\$231.59	A
N	Ministère du Revenu du Québec (QC) Attn: Dir. régionale de la Capitale-Nationale 1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada	tps/tvq	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$54,599.49	\$0.00	\$0.00	N
N	PSMP Attn: Patrick Savard 104-5262 Boul Wilfrid-Hamel, Québec, Québec, G2E 2G9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,403.68	\$0.00	\$0.00	N
N	Shopify Finance 151 O'Connor St, Ottawa, Ontario, K2P 2L8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$62,859.41	\$0.00	\$0.00	N
N	Vault Credit Corporation 5-41 Scarsdale Rd, Toronto, Ontario, M3B 2R2, Canada	pret	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Viande Crue Grenier Attn: Mario Grenier 2297 Rue Antonio-Héroux, Terrebonne, Québec, J6X 4R3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$11,643.80	\$0.00	\$0.00	N
N	Viande Richelieu Attn: Maryse Ethier 595 Rue Royale, Massueville, Québec, J0G 1K0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,000.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Visa - Desjardins FCT Default Solutions, P.O. Box 2514, Station B, London, Ontario, N6A 4G9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$24,960.03	\$0.00	\$0.00	N

## Liste des créanciers

Raymond Chabot Inc.

Date du Rapport: 16/10/2024

9357-8458 Québec inc., Tout Cru # BSF 43-3126396 # du  
Fichier 1424063

Crée par: Agnès Muller-Brie

T	Créancier et Adresse	# ref	Rapport 170	Changement importants	Paiements modifiés	Assemblée demandée	Montant déclaré	Montant soumis	Montant admis	SD
	<b>Non-garanti</b>									
		<b>Sous compte des créanciers</b>		19		<b>Sous-total</b>	\$387,680.39	\$4,802.27	\$4,802.27	
		<b>Compte total de tous les créanciers</b>		23		<b>Grand Total</b>	\$421,754.97	\$4,802.27	\$4,802.27	





# Raymond Chabot inc.

Société affiliée de  
**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
140, Grande Allée Est  
Bureau 200  
Québec (QC) G1R 5P7  
Tél.: (418)647-3078  
Télec.: (450)676-2202  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT DU QUÉBEC  
N° DIVISION : 02-QUÉBEC  
N° COUR : 200-11-029596-247  
N° DOSSIER : 43-3126396  
N° BUREAU : 1424063

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **9357-8458 QUÉBEC INC. TOUT CRU**

La Partie proposante

-et-

**RAYMOND CHABOT INC.**  
Nicolas Lessard, CPA, PAIR, SAI,  
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

## **RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE**

(articles 50 (10) et 50 (5) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

### PRÉAMBULE

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Partie proposante, depuis le dépôt de la proposition jusqu'à son approbation par le tribunal. De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Partie proposante et les causes de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Partie proposante et résume la proposition faite aux créanciers.

Fait à Québec, le 16 octobre 2024.

RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité

Nicolas Lessard, CPA, PAIR, SAI  
Responsable désigné

## 1. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS

9357-8458 Québec inc. faisant affaires sous le nom de Tout Cru (ci-après : «Tout Cru»), a été constituée en mars 2017. Cette dernière exploite dans le domaine de la production et distribution alimentaire pour animaux. Son établissement d'affaires est situé au 2095, rue Frank-Carrel, bureau 107 à Québec.

L'unique actionnaire et administrateur de la société est madame Valérie Desroches.

La direction explique que le déménagement de ses activités dans son nouveau local en décembre 2022 est à l'origine de ses problèmes financiers. Bien que ce déménagement a permis à Tout Cru de consolider la vente et la production de ses produits dans le même local, les frais liés au déménagement se sont avérés être 70 000 \$ plus élevés que prévu. De plus, l'augmentation mensuelle des frais de loyers de 7 000 \$ n'a pas été compensée par l'augmentation des ventes et la réduction de ses frais fixes.

Le 10 septembre 2024, après avoir constaté son impossibilité de faire face à ses obligations au fur et à mesure de leurs échéances, la Partie proposante a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers.

Le 10 octobre 2024, Tout Cru a déposé une proposition à ses créanciers, laquelle est résumée à la section 4 du présent rapport.

## 2. SITUATION FINANCIÈRE

Nous avons procédé à une analyse des états financiers pour les exercices terminés les 31 octobre 2023 et 2022. La Partie Proposante s'affaire à mettre à jour sa comptabilité pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et qui se terminera le 31 octobre 2024.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le sommaire du bilan est le suivant :

(en \$ - non audité)	31 octobre 2023	31 octobre 2022
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	5 218	29 644
Comptes à recevoir	-	5 286
Frais payés d'avance	16 978	17 648
Stocks	37 036	128 549
	<u>59 232</u>	<u>181 127</u>
Long terme		
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles	-	8 788
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	161 324	42 743
Améliorations locatives et enseigne	155 273	-
Équipements de production	41 202	51 502
Matériel roulant	436	623
Mobilier et équipement informatique	1 483	1 205
	<u>359 718</u>	<u>104 861</u>
	<b>418 950</b>	<b>285 988</b>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Emprunt bancaire	19 873	-
Salaires et vacances à payer	44 756	29 377
TPS/TVQ à payer	42 761	94 385
Somme due à l'actionnaire	119 788	48 380
Comptes fournisseurs et frais courus	174 664	118 183
	<u>401 842</u>	<u>290 325</u>
Long terme		
Dettes à long terme	287 579	192 604
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	93 907	27 415
	<u>783 328</u>	<u>510 344</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions	120	120
Bénéfices non répartis (Déficit)	(364 498)	(224 476)
	<u>(364 378)</u>	<u>(224 356)</u>
	<b>418 950</b>	<b>285 988</b>

L'analyse du bilan historique de la Proposante permet de conclure que :

- Les pertes d'exploitation générées se sont traduites en une détérioration du bilan de la Proposante, incluant une accumulation de dettes nécessitant des avances additionnelles de l'actionnaire;
- Les investissements en améliorations locatives nécessaires au déménagement de Tout Cru, en décembre 2022, ont totalisé 155 273 \$ et ont dû être financés par de la dette à long terme et des apports de l'actionnaire.

Le sommaire des résultats est le suivant :

(en \$ - non audité)	31 octobre 2023 (12 mois)	31 octobre 2022 (12 mois)
Ventes	1 238 566	1 406 095
Coût des marchandises vendues	776 005	827 175
Bénéfice brut	462 561	578 920
Frais d'exploitation		
Salaires et charges sociales	236 158	339 739
Assurances	18 429	8 324
Loyer	107 982	54 801
Frais financiers	99 617	79 296
Amortissement	46 577	33 932
Autres frais d'exploitation	93 820	126 829
	602 583	642 921
Bénéfice (perte) net avant impôts	(140 022)	(64 001)

L'analyse des résultats de la Proposante permet de constater que :

- L'exercice 2023 a été marqué par une baisse du chiffre d'affaires de 167 529 \$ combinée à une diminution de la marge brute de 41 % à 37 % par rapport à l'exercice terminé en octobre 2023.
- Les efforts de diminution des frais d'exploitation totalisant 40 338 \$ n'ont pas été suffisants pour contrebalancer la diminution du chiffre d'affaires et du bénéfice brut entre octobre 2022 et 2023, ce qui a eu pour effet d'augmenter la perte nette annuelle générée.

### 3. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA PARTIE PROPOSANTE

Avant le dépôt de la présente procédure, Raymond Chabot inc. n'avait fourni aucun service à la Partie proposante, de nature à se placer dans une position potentielle de conflit d'intérêts.

### 4. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

La présente section résume la proposition.

En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

### **Créanciers garantis**

La proposition prévoit le paiement des créanciers garantis, en conformité avec les contrats actuels ou selon les ententes intervenues ou à intervenir avec chacun ou selon la loi.

### **Réclamations de la Couronne**

Les réclamations de la Couronne selon l'article 60(1.1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* seront payées **en sus** du montant offert dans les six (6) mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la proposition.

### **Réclamation des employés**

La proposition prévoit le paiement des sommes dues aux employés dans le cours normal des affaires.

Les réclamations des employés qui ne sont plus en poste à la date de la proposition seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136(1)d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Selon les créances déclarées par la débitrice, il n'y aurait aucune réclamation à ce titre.

### **Réclamations des créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire**

Les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1)(a) à 136 (1)(e) et 136(1)(g) à 136(1)(j) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues respectivement aux paragraphes 3 et 5 de la proposition, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis dans les six (6) mois suivants l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

Selon les créances déclarées par la débitrice, il n'y aurait aucune réclamation à ce titre.

Considérant que la valeur de réalisation estimative des biens sous-bail nette du paiement des réclamations de la couronne est nulle, les locateurs n'ont aucune réclamation prouvable quant aux arriérés de loyer en vertu de l'article 136(1)(f) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Ces derniers sont considérés comme des créanciers non garantis sans droit à un rang prioritaire.

### **Autres réclamations**

La Partie proposante paiera au syndic une somme totale de 27 000 \$, payable par soixante (60) versements mensuels consécutifs de 450 \$. Le premier versement devant être effectué le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la Proposition. Le solde pourra être acquitté plus rapidement si les sommes sont disponibles. Le montant offert de 27 000 \$ servira à acquitter les :

- Débours du syndic à la proposition (excluant les honoraires qui seront acquittés en sus);
- Réclamations des employés (estimées à 0 \$);
- Réclamations privilégiées (estimées à 0 \$);
- Réclamations des créanciers non garantis au prorata.

Dans le but d'augmenter le dividende aux créanciers non garantis, la Partie proposante a fait renoncer les parties qui lui sont liées, conformément au paragraphe 4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, à faire valoir quelque réclamation que ce soit.

### Honoraires du syndic

Les honoraires du syndic (excluant les déboursés) seront payés **en sus** du Montant offert pour distribution aux créanciers. Le syndic n'émettra pas de certificat d'exécution intégrale de la proposition avant l'acquittement complet des honoraires par la Partie proposante.

## 5. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

Nous vous présentons le bilan non audité, préparé par la direction. La valeur estimative de réalisation de l'actif, selon des critères fondés sur l'expérience, serait la suivante :

Description des éléments d'actif	Valeur au bilan statutaire	Valeur estimative dans un contexte de réalisation <i>(note 1)</i>	Créanciers garantis		Excédant estimatif dans un contexte de réalisation
			Montant	Nom et nature	
Chambre congélateur (sujette à un contrat de crédit-bail)	-	1	6 109	CWB National Leasing inc. - Crédit-bail	-
Chariot élévateur (sujet à un contrat de location)	-	1	1	Crédit Méridien - Contrat de location	-
Inventaire de nourriture et d'emballage - <i>note 1</i>	17 867	3 000			3 000
Équipement de production - <i>note 2</i>	41 202	12 500			12 500
Mobilier de bureau et équipement informatique - <i>note 2</i>	1 483	1 000			1 000
Matériel roulant - <i>note 2</i>	436	500			500
Frais payés d'avance (sujet à compensation) - <i>note 3</i>	16 978	-			-
Améliorations locatives - <i>note 4</i>	155 273	-			-
<b>TOTAL</b>	<b>233 239</b>	<b>17 002</b>	<b>6 110</b>		<b>17 000</b>
<b>CRÉANCES NON GARANTIES AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE :</b>					
Créances gouvernementales relatives aux DAS impayées (estimation)					27 964
Créances relatives aux salaires courus (estimation)					10 000
<b>FRAIS DE RÉALISATION ESTIMÉS</b>					<b>20 000</b>
<b>SURPLUS À LA FAILLITE</b>					<b>-</b>
<b>POURCENTAGE ESTIMATIF DE RÉALISATION POUR LES CRÉANCIERS NON GARANTIS</b>					<b>0%</b>

Note 1 : La valeur au bilan statutaire correspond à la valeur au coûtant de l'inventaire en date du dépôt de la proposition selon la direction de Tout Cru. La valeur estimative de réalisation a été estimée par la firme SIS Services inc.

Note 2 : La valeur au bilan statutaire correspond à la valeur comptable selon le bilan au 31 octobre 2023. La valeur estimative de réalisation a été estimée par la firme SIS Services inc.

Note 3 : Les frais payés d'avance sont principalement constitués d'un dépôt de garantie au montant de 16 397 \$ versé au locateur conformément au bail commercial en vigueur. Dans un scénario de faillite et d'arrêt des activités, la valeur de réalisation de ce dépôt serait nulle puisqu'il serait sujet à compensation contre le préjudice du locateur découlant de la résiliation du bail.

Note 4 : La valeur au bilan statutaire correspond à la valeur comptable selon le bilan au 31 octobre 2023. Ces actifs n'auraient aucune valeur de réalisation dans un contexte de liquidation de faillite.

## 6. RÉCLAMATION DES CRÉANCIERS

La liste des créanciers déclarés par la direction de la Partie proposante peut être résumée ainsi. À ce jour, le syndic n'a pas reçu de preuves de réclamation lui permettant d'infirmes les renseignements fournis.

(en \$)	Montant déclaré
Créanciers garantis	6 110
Réclamations en vertu de 60(1.1) LFI	27 964
Réclamations des employés	-
Créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire	-
Créanciers non garantis	359 714
<b>Total</b>	<b>393 788</b>

## 7. CONDUITE DE LA PARTIE PROPOSANTE

### 7.1 Enquête comptable

L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels n'a permis d'identifier aucun événement litigieux.

### 7.2 États des projections sur l'évolution de l'encaisse et suivi de l'exploitation

Depuis le dépôt de l'avis d'intention, le syndic a exercé son pouvoir de surveillance des affaires et des finances de la Partie proposante, conformément à l'article 50.4 (7) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, et a obtenu toute la collaboration nécessaire.

Les activités se sont déroulées dans l'ensemble comme prévu aux prévisions de l'encaisse.

## 8. ÉTAT DE LA RÉALISATION ESTIMÉE

Selon les informations contenues au bilan statutaire de la Partie proposante, le dividende estimatif aux créanciers non garantis serait le suivant :

	(en \$)
Montant forfaitaire	27 000
Moins :	
Déboursés du syndic	1 500
Réclamations des employés (estimées à 0\$)	-
Réclamations privilégiées (estimées à 0\$)	-
<b>Montant disponible pour les créanciers non garantis</b>	<b>25 500</b>
<b>Selon le bilan statutaire, les créanciers admissibles au dividende s'élèvent à</b>	<b>359 714</b>
<b>Dividende estimatif</b>	<b>7,1%</b>

## 9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Dans un contexte de faillite, aucun dividende ne serait attribué aux créanciers non garantis, ni même à ceux ayant un droit prioritaire en vertu de l'article 136 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- La proposition permet aux créanciers non garantis d'espérer recevoir un dividende estimatif de 7,1 % de leur créance;
- La proposition permet la continuité de l'exploitation de Tout Cru et le maintien d'environ 7 emplois;
- La proposition prévoit que les arrérages de déductions à la source seront acquittés intégralement, alors que dans un contexte de faillite, il est peu probable que la valeur des actifs soit suffisante pour les acquitter.

Nous considérons que la proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

## 10. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli une formule de preuve de réclamation ainsi qu'une formule de vote. Tous les créanciers doivent remplir cette formule de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du 30 octobre 2024 à 13 h 30, peuvent également remplir et soumettre la formule de vote ci-jointe indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 30 octobre 2024 à 13 h 30. Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée, ou par télécopieur au 450-676-2202 ou par courriel à [Reclamation-claims@rcgt.com](mailto:Reclamation-claims@rcgt.com).





# Raymond Chabot inc.

Dossier n° : 1424063  
Entré le :  
Garanti :  
Privilégié :  
Ordinaire :

## Formulaire 31

### PREUVE DE RÉCLAMATION

(Articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2), 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse et/ou numéro de télécopieur et/ou adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) :

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Nom ou poste de la personne contact : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone de la personne contact : \_\_\_\_\_

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition de :

\_\_\_\_\_ 9357-8458 Québec inc. Tout Cru \_\_\_\_\_ (nom de la partie débitrice) de  
\_\_\_\_\_ Québec QC \_\_\_\_\_ (ville et province) et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, soussigné, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de,  
\_\_\_\_\_ (ville et province), certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) \_\_\_\_\_  
(précisez le poste ou la fonction) de \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou de son représentant).
2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
3. La partie débitrice était, à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition, soit le 10 octobre 2024, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. Toute créance en devises étrangères a été convertie en monnaie canadienne au taux en vigueur à la date de la faillite (ou à la date de la mise sous séquestre ou s'il s'agit d'une proposition, à la date du dépôt de l'avis d'intention ou, à défaut, à la date du dépôt de la proposition).  
(L'état de compte ou l'affidavit annexés doivent faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
4. Au meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est ou une partie de cette dette est) éteinte par prescription en vertu de la loi qui lui est applicable.
5. Paiement au créancier par la partie-débitrice pour cette créance est recevable (ou la partie-débitrice est en demeure) depuis le \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ et le plus récent paiement au créancier par la partie-débitrice pour cette créance, si quelque paiement a été effectué, a été fait le \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ et/ou que la plus récente renonciation au bénéfice de la prescription ou du temps écoulé a été faite le \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris de son historique, de toute renonciation ou de toute action en justice y étant reliée).

6. **(Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)**

**A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

*(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)*

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie-débitrice à titre de garantie et :

*(Cochez ce qui s'applique.)*

- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)d) de la Loi. (Complétez le paragraphe 6. E. ci-dessous.)
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)d.01) de la Loi. (
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)d.02) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)d.1) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)e) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)f) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)g) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136(1)i) de la Loi.

*(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire)*

**B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

**C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie- débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)*

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie

**D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$.

*(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)*

**E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**F. RÉCLAMATION D'UN RÉGIME DE PENSION POUR SOMMES QUI N'ONT PAS ÉTÉ VERSÉES AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

*(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)*

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

**H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

7. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (*ou* le créancier susnommé est lié) *ou* je ne suis pas lié (*ou* le créancier susnommé n'est pas lié) à la partie-débitrice selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (*ou* le créancier susnommé a) (*ou* je n'ai pas *ou* le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la partie-débitrice.

8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie-débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée avec la partie-débitrice au cours des trois (3) mois (*ou, si le créancier et la partie-débitrice sont des « personnes liées » au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze (12) mois*) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi

*(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

9. ***(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)***

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

**AVERTISSEMENT :** Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux

Daté le \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature du créancier ou de son représentant

**REMARQUES :** Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.



# Raymond Chabot inc.

Office no: 1424063  
Entered :  
Secured:  
Preferred:  
Ordinary:

## PROOF OF CLAIM

*(Section 50.1, 81.5, 81.6, subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2), 128(1), and paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)*

The creditor's preference is to receive all notices and correspondence regarding this claim at the following address and/or facsimile number and/or email address (a mailing address must be provided in all cases):

Address: \_\_\_\_\_

Facsimile: \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_

Contact person name or position: \_\_\_\_\_

Telephone number for contact person: \_\_\_\_\_

In the matter of the notice of intention to file a proposal or proposal of:

\_\_\_\_\_ 9357-8458 Québec inc. Tout Cru \_\_\_\_\_ (Name of debtor party) of  
\_\_\_\_\_ Québec QC \_\_\_\_\_ (city and province) and the claim of \_\_\_\_\_, creditor.

I, \_\_\_\_\_ (Name of creditor or representative of the creditor), of \_\_\_\_\_, (city and province), do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) \_\_\_\_\_ (state position or title) of \_\_\_\_\_ (name of creditor or representative of the creditor) and that I am authorized to represent and (if the creditor is a corporation) that I have authority to bind the creditor of the above-named debtor party).
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the notice of intention to file a proposal or proposal namely the October 10, 2024 and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ \_\_\_\_\_, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. Any debt payable in a currency other than Canadian currency was converted to Canadian currency as of the date of bankruptcy (or the date of the receivership or, in the case of a proposal, the date of the notice of intention or of the proposal, if no notice of intention was filed).  
*(The attached statement of account, or affidavit must specify the vouchers or other evidence in support of the claim.)*
- That, to the best of my knowledge, this debt has never been (or this debt has been or part of this debt has been) statute-barred as determined under the relevant legislation.
- That payment for this debt by the debtor-party to the creditor has been due (or has been in default) since the \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_, and that the last payment, if any, on this debt by the debtor-party to the creditor was made on the \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_ and/or that the last acknowledgement, if any, of liability for this debt by the debtor-party to the creditor was made on the \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_, as follows:  
*(Give full particulars of the claims, including its history, any acknowledgement or legal action).*

6. (Check and complete appropriate category)

**A. UNSECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_**

(Other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and:

(Check appropriate description.)

- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I do not claim a right to a priority.
- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d) of the Act. (Complete paragraph 6E below.)
- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d.01) of the Act.
- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d.02) of the Act.
- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d.1) of the Act.
- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(e) of the Act.
- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(f) of the Act.
- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(g) of the Act.
- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(i) of the Act.

(Set out on an attached sheet details to support priority claim)

**B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ \_\_\_\_\_**

That I make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, the particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

**C. SECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_**

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at \$ \_\_\_\_\_ as security, the particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in the proof of security, by the secured creditor.

**D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ \_\_\_\_\_**

That I make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ \_\_\_\_\_.

(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

**E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ \_\_\_\_\_**

That I make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_.

That I make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_.

**F. CLAIM BY PENSION PLAN FOR UNPAID AMOUNT OF \$ \_\_\_\_\_**

That I make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_.

That I make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_.

**G. CLAIM AGAINST DIRECTOR OF \$ \_\_\_\_\_**

*(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)*

That I make a claim under subsection 50(13) of the Act, the particulars of which are as follows:

*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

**H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM OF \$ \_\_\_\_\_**

That I make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, the particulars of which are as follows:

*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

7. That, to the best of my knowledge, I am (*or* the above-named creditor is) (*or* am not *or* is not) related to the debtor within the meaning of section 4 of the Act, and have (*or* has) (*or* have not *or* has not) dealt with the debtor-party in a non-arm's length manner.

8. That the following are the payments that I have received from the debtor-party, the credits that I have allowed to the debtor, and the transfers at undervalue within the meaning of section 2 of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor within the three months (*or*, if the creditor and the debtor are related within the meaning of section 4 of the Act, *or* were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of section 2 of the Act:

*(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*

9. ***(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual)***

Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to subsection 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.

I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

**WARNING: Subsection 201(1) of the Act provides for the imposition of severe penalties in the event that a creditor or person claiming to be a creditor makes any false claim, proof, declaration or statement of account.**

Dated at this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature of creditor or representative

**NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.**

## FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

*(alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)*

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION OU DE LA PROPOSITION  
DE :

9357-8458 Québec inc. Tout Cru (Nom de la partie débitrice)

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_  
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nommé \_\_\_\_\_, mon fondé de pouvoir à tous égards  
dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place  
(ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Témoin

\_\_\_\_\_  
Signature - Créancier

\_\_\_\_\_  
Nom du créancier qui est une personne morale

\_\_\_\_\_  
Nom - Témoin

Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

## GENERAL PROXY

*(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)*

IN THE MATTER OF THE NOTICE OF INTENTION TO FILE A PROPOSAL OR PROPOSAL OF:

9357-8458 Québec inc. Tout Cru (Name of debtor party)

I, \_\_\_\_\_, of \_\_\_\_\_  
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint \_\_\_\_\_, to be my general proxy in the above  
matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Witness

\_\_\_\_\_  
Signature - Individual creditor

\_\_\_\_\_  
Name of corporate creditor

\_\_\_\_\_  
Name - Witness

Per \_\_\_\_\_  
Name and title of signing officer